

Fonds Simple Bon Sens de Primerica

Un programme d'investissement pour toutes les étapes de la vie



Rendement et protection



La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada

ÉPARGNER POUR LA RETRAITE

Une décision pas toujours facile

Si vous êtes comme la plupart des Canadiens, vous savez qu'il est important d'épargner pour la retraite, mais vous trouvez peut-être qu'il n'est pas toujours facile de le faire. À travers les activités du quotidien et les multiples obligations, il est difficile de prendre le temps d'élaborer un plan financier et de le respecter. Il faut considérer divers facteurs - dans quoi investir, comment, quand et auprès de quel organisme.

À Primerica, nous croyons fermement que les investisseurs bien informés font de bons choix. Le fait de comprendre et d'apprécier les principes de l'investissement peut vous procurer une plus grande tranquillité d'esprit et en définitive, vous aider à atteindre vos objectifs.

Trois conseils à garder à l'esprit :

- Protégez vos investissements de l'impôt pendant la période d'accumulation.
- Commencez le plus tôt possible même s'il ne s'agit que de mettre de petites sommes de côté chaque mois.
- Comprenez les avantages et les risques associés aux instruments de placement que vous choisissez.

Établissez un plan, utilisez la règle de 72

Maximisez les avantages du report d'impôt et de l'épargne à l'abri de l'impôt, au moyen d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). L'effet surprenant de la croissance composée se démontre facilement à l'aide de la « règle de 72 », une façon simple de déterminer de quel taux de rendement vous aurez besoin pour doubler votre cotisation dans un certain nombre d'années.

Le calcul simple (72 divisé par le taux d'intérêt) vous donne le nombre approximatif d'années à prévoir pour doubler votre investissement :

$$72 \div 4 \%$$

18 ans

$$72 \div 6 \%$$

12 ans

$$72 \div 8 \%$$

9 ans

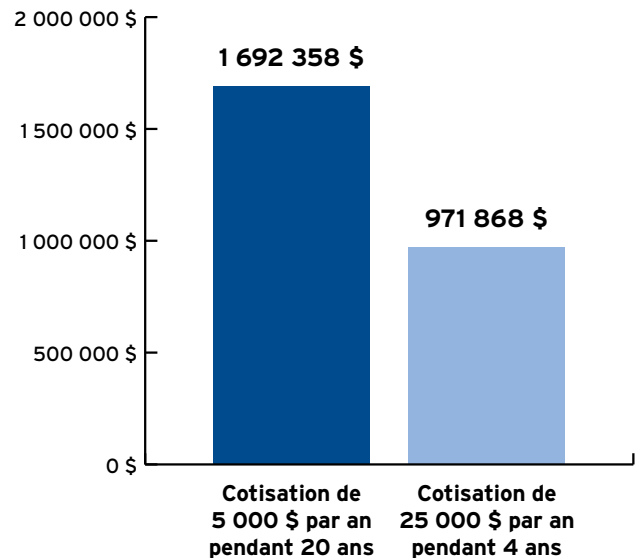
Le tableau sert à démontrer le concept de la règle de 72 d'un point de vue mathématique. Il n'est pas destiné à représenter des investissements précis dont la valeur fluctuera. Il ne tient pas compte des frais ou des impôts qui réduiraient les résultats. Aux fins d'illustration seulement.



LES AVANTAGES DE COMMENCER TÔT

Le fait de commencer tôt à épargner et de tirer parti de la croissance composée à l'abri de l'impôt peut augmenter les résultats même si vous ne mettez de côté qu'un petit montant par an. Comparez les résultats d'une cotisation annuelle de 5 000 \$ établie tôt dans la vie à une cotisation tardive, versée alors que vous disposez d'un revenu disponible supérieur. Dans les deux exemples, les cotisations totalisent 100 000 \$ à titre d'investissement principal, mais grâce à la croissance composée, les valeurs à l'échéance peuvent différer grandement avec le temps.

Il faut se rappeler que dans certains cas, des investissements variables peuvent donner le même taux de croissance année après année. La plupart des investissements produisent des rendements variés et pendant la durée de votre investissement il est probable que votre portefeuille ou votre compte soit touché par la volatilité et que sa valeur change.



Tous les montants sont hypothétiques et fournis aux fins d'illustration seulement. La comparaison est établie en présumant que l'investisseur commence à cotiser 5 000 \$ à son REER à l'âge de 20 ans, pendant 20 ans (ce qui donne un total de 100 000 \$ de capital investi), par opposition à un investisseur qui commence à cotiser 25 000 \$ par an à l'âge de 34 ans, pendant 4 ans. Dans les deux cas, le taux de rendement annuel composé moyen jusqu'à ce que l'investisseur atteigne 65 ans est de 8 %. Les résultats tels qu'ils sont indiqués ne tiennent pas compte de l'impôt possiblement applicable aux comptes non enregistrés.

Trois autres principes démontrés à retenir pour investir avec succès

- Tirer parti de la volatilité des marchés en achetant des parts lorsque les cours sont bas et en ayant recours à un programme d'achats périodiques.
- Investir dans diverses catégories d'actif afin de favoriser la croissance du rendement et de réduire le risque.
- Maintenir une perspective à long terme et conserver ses placements.

Fonds Simple Bon Sens de Primerica

OBTENEZ DAVANTAGE POUR MOINS D'ARGENT EN TIRANT PARTI DE LA VOLATILITÉ

Il faut de la discipline pour épargner et investir. Les bonnes choses ont de l'attrait, mais vous pourriez hésiter à investir en période baissière. Pourtant, il peut être avantageux de résister à la réaction commune. L'un des meilleurs moyens d'épargner et de profiter des fluctuations des marchés c'est d'investir régulièrement. Les achats périodiques (versements mensuels préautorisés ou cotisations annuelles forfaitaires dans un REER) vous permettent d'atténuer les

coûts, car vous achetez plus de parts quand les cours sont faibles. Ainsi, vous obtenez davantage pour votre argent et le cours moyen que vous avez payé peut être inférieur au prix du marché – contribuant au gain. Consultez le tableau ci-dessous pour voir comment les achats périodiques peuvent vous aider à accroître votre capital même quand les marchés subissent des fluctuations.

Marchés haussiers

Investisseur A		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Montant investi en 6 mois	Nbre de parts accumulées	Coût moyen par part
Investit 100 \$/mois	Prix par part :	10,00 \$	12,00 \$	14,00 \$	16,00 \$	18,00 \$	20,00 \$	600 \$	42,28	14,19 \$
	Nbre de parts :	10,00	8,33	7,14	6,25	5,56	5,00			

Marchés soumis à des fluctuations

Investisseur B		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Montant investi en 6 mois	Nbre de parts accumulées	Coût moyen par part
Investit 100 \$/mois	Prix par part :	10,00 \$	7,00 \$	4,00 \$	2,00 \$	6,00 \$	10,00 \$	600 \$	125,95	4,76 \$
	Nbre de parts :	10,00	14,29	25,00	50,00	16,67	10,00			

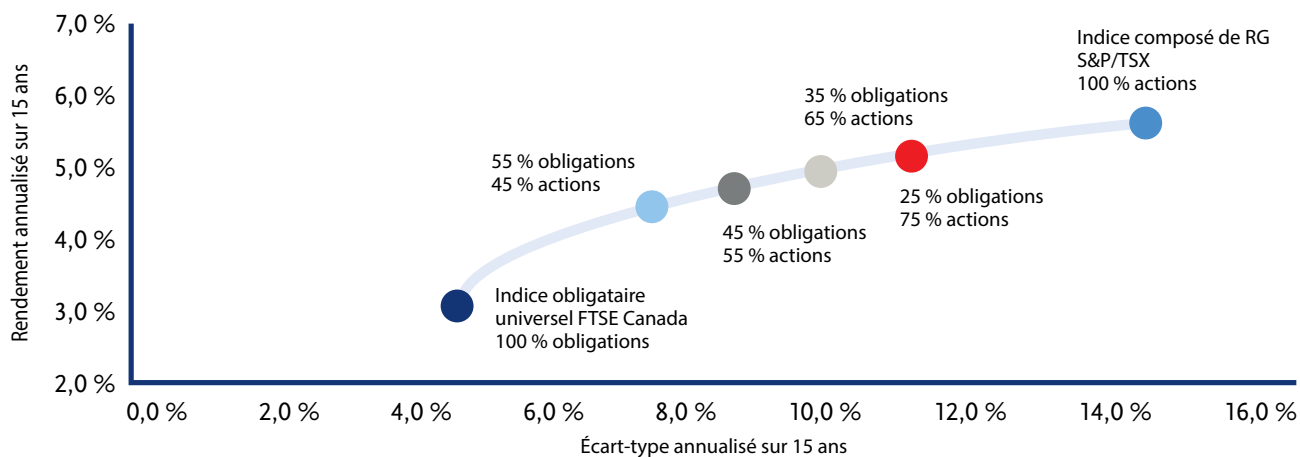
Tous les montants sont hypothétiques et fournis aux fins d'illustration seulement.

Comprendre la relation entre le risque et le rendement

Généralement, les cours de différentes catégories d'actif varient. L'histoire révèle que les actions ont procuré un meilleur rendement global que les obligations, mais elles ont aussi tendance à subir une plus grande volatilité. Les cours des obligations varient de façon moins marquée, ce qui procure une plus grande stabilité. Quand de tels titres sont combinés dans un même portefeuille, ils peuvent favoriser la croissance du revenu sans accroître d'autant le risque.

Ainsi, pour doubler la valeur des investissements en moins d'années, il faut un taux de rendement moyen supérieur. Le potentiel de rendement des actions pourrait permettre d'y arriver, mais à mesure que vous approchez de votre objectif, la composition du portefeuille devrait refléter une plus grande prudence et comporter plus d'obligations.

La relation efficace entre le risque et le rendement est basée sur le rendement sur 15 ans de l'indice obligataire universel FTSE Canada et de l'indice composé de RG S&P/TSX, au 28 février 2023.



Aux fins d'illustration seulement. Vous ne pouvez pas investir directement dans un indice.

Fonds de capitalisation Simple Bon Sens

DÉTERMINER QUELLE STRATÉGIE VOUS CONVIENT

L'amalgame d'investissements qui vous convient le mieux dépend de votre situation personnelle. En règle générale, plus la période d'investissement est longue, plus grande est la proportion d'actions, selon votre niveau de tolérance à l'égard des fluctuations des marchés à court terme, afin d'enregistrer des rendements plus élevés à long terme. À mesure que vous approchez du moment de votre retraite, vous passez d'une période d'accumulation du capital à une période de conservation du capital, au cours de laquelle il est prudent d'avoir une plus grande proportion d'obligations.

Accumulation

Les Fonds de capitalisation Simple Bon Sens de Primerica, qui ont été conçus dans cette optique, peuvent aider à alléger une partie des pressions et des préoccupations à savoir quelle composition d'actif vous convient le mieux. Les cinq portefeuilles offerts comportent chacun des proportions différentes d'actions et d'obligations, en fonction de la date et de la tolérance au risque d'un investisseur. Dans les cas où l'horizon d'investissement est à brève échéance, et où le besoin de liquidités est pressant, il y a le Fonds de gestion des liquidités.

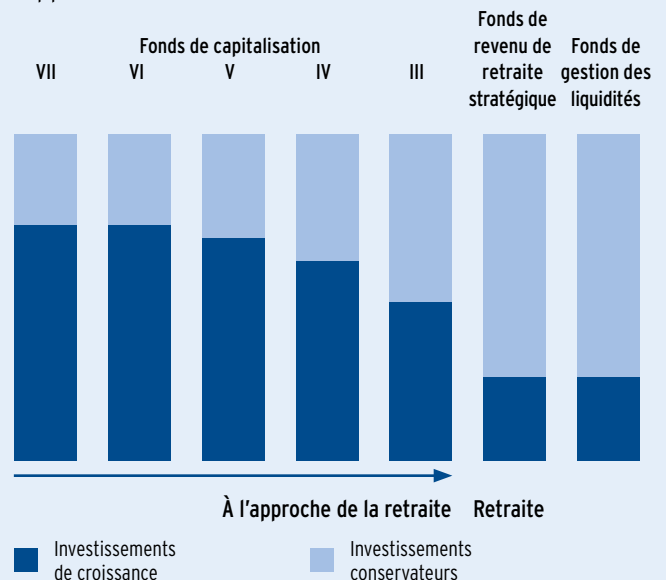
Décumul

Une fois à la retraite, vous pouvez investir dans le Fonds de revenu de retraite stratégique, car il est conçu pour procurer une source de revenu à partir de votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Il privilégie la conservation du capital tout en procurant une certaine croissance. Vous pouvez donc être moins préoccupé par vos finances et profiter de votre retraite.



Il y a un Fonds Simple Bon Sens pour vous

La répartition de l'actif intégrée augmente la portion de placements conservateurs, à mesure que l'investisseur se rapproche de la retraite.



Fonds Simple Bon Sens de Primerica

PLACEMENTS MIEUX ADAPTÉS, TRANQUILLITÉ D'ESPRIT ACCRUE

Protéger le capital durement gagné

En définitive, les inquiétudes concernant le recul des marchés et la perte de capital sont bien réelles, quand vous comptez obtenir un maximum de rendement pour vos placements. Les Fonds Simple Bon Sens allègent un peu ce fardeau en garantissant 75 % du montant investi¹. Si vous approchez de la retraite (c.-à-d. la date d'échéance du contrat) alors que les marchés traversent une période d'incertitude, une telle garantie peut vous procurer un certain réconfort.

Advenant votre décès, la garantie de protection de 75 % du capital investi serait assurée pour vos bénéficiaires^{1, 3}. De plus, vos placements Simple Bon Sens peuvent être transférés sans frais d'homologation à vos bénéficiaires³. Contrairement à un testament, un Fonds Simple Bon Sens n'est pas assujéti à la divulgation publique. Vos désignations demeurent donc privées et confidentielles.

Par ailleurs, le risque de responsabilité personnelle est un aspect qui préoccupe bon nombre d'entrepreneurs, de propriétaires de petites entreprises et de professionnels tels que les médecins, les avocats, les dirigeants et les administrateurs d'entreprises. En tant que fonds distincts, les Fonds Simple Bon Sens peuvent permettre de limiter la responsabilité personnelle et de protéger contre les créanciers, en cas de jugement d'un tribunal et de faillite².

Ces caractéristiques et ces avantages combinés font que les Fonds Simple Bon Sens constituent des outils appropriés pour vous aider à trouver la tranquillité d'esprit, pendant que vous épargnez pour la retraite et à mesure que vous vous rapprochez de celle-ci.

Veuillez consulter les dénis à la fin du présent document pour prendre connaissance de renseignements importants.

Si vous aviez pris votre retraite en 2023...

Les marchés boursiers et obligataires ont tous deux rebondi en 2023, témoignant d'une certaine reprise après le marché baissier de 2022. Les économies canadienne et américaine ont traversé l'année avec un optimisme prudent, conciliant les aspirations à la croissance et la nécessité de gérer les pressions inflationnistes. Les taux d'intérêt sont restés stables dans les deux pays, ce qui a permis d'atténuer l'inflation.

Alors que de nombreux économistes annonçaient une récession, les économies canadienne et américaine ont résisté, ce qui a profité aux investisseurs. Les marchés boursiers américains et canadiens ont affiché des rendements de 10 % ou plus en 2023, le S&P 500 affichant un rendement de 22,9 %, en grande partie grâce aux « sept géants », et l'indice composé S&P/TSX plafonné affichant un rendement de 11,8 %, grâce aux excellentes performances des secteurs canadiens de l'énergie et de la finance.

Avec la baisse des rendements obligataires en 2023, les marchés obligataires américains et canadiens ont récupéré une partie des pertes subies en 2022, l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond affichant un rendement de 4,6 % et l'indice Bloomberg Canada Aggregate Bond un rendement de 6,5 % pour l'année. Les corrections du marché peuvent être déroutantes pour les investisseurs qui tentent de comprendre si la baisse est un repli à court terme ou le début d'un ralentissement durable. Avec leur protection de 75 % du capital investi¹, les Fonds Simple Bon Sens auraient procuré un seuil plancher pour aider à atténuer les répercussions du recul et à procurer la tranquillité d'esprit.

¹ Se reporter au document portant sur le Fonds de revenu de retraite stratégique des Fonds Simple Bon Sens intitulé « Investissez facilement et en toute confiance » pour découvrir comment le Fonds peut protéger votre épargne-retraite, la faire fructifier et vous procurer une source de revenu une fois à la retraite.



ASSUREZ SANS TARDER VOTRE AVENIR ET VOTRE SUCCESSION

Afin de déterminer quel Fonds Simple Bon Sens convient le mieux à votre horizon d'investissement et à votre tolérance au risque, veuillez communiquer avec votre représentant de Primerica. Selon votre situation personnelle, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les compositions ciblées au 28 février 2023, à savoir quel fonds et quelle répartition de l'actif seraient les plus appropriés en fonction du moment prévu pour votre retraite.

Années avant la retraite	Fonds Simple Bon Sens	Composition ciblée* au 28 février 2023
0	Fonds de revenu de retraite stratégique	(74 % obligations / 24 % actions / 3 % liquidités)
10	III	(48 % obligations / 52 % actions / 1 % liquidités)
20	IV	(36 % obligations / 63 % actions / 2 % liquidités)
30	V	(27 % obligations / 71 % actions / 2 % liquidités)
40	VI	(22 % obligations / 75 % actions / 4 % liquidités)
50	VII	(18 % obligations / 78 % actions / 5 % liquidités)

* Source : Placements AGF Inc.

Un partenariat axé sur l'excellence

Placements AGF Inc., une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, a pris un engagement avec Primerica afin d'apporter son expertise en matière de placements au Canada et à l'étranger aux Fonds Simple Bon Sens.

Tristan Sones, vice-président, gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe des titres à revenu fixe, Placements AGF Inc., est responsable des décisions d'investissement

relatives aux titres à revenu fixe pour les Fonds de capitalisation Simple Bon Sens. Stephen Duench, vice-président et gestionnaire de portefeuille, et Mike Archibald, vice-président et gestionnaire de portefeuille, à Placements AGF Inc., gèrent les décisions relatives aux placements en actions des Fonds.

Ensemble, Primerica et AGF s'engagent à vous aider à vous mener vers la réussite financière, à moindre risque et avec l'esprit tranquille.



Une bonne stratégie financière fondée entièrement sur les Fonds Simple Bon Sens

- Gestion financière professionnelle
- Potentiel de plus-value du capital à partir d'une sélection de cinq fonds de capitalisation avec dates d'échéance
- Emphase sur la conservation du capital visant à procurer une source de revenu sur laquelle vous pouvez compter, grâce au Fonds de revenu de retraite stratégique
- Capital garanti¹ et protection contre les créanciers²
- Avantages intégrés de transfert de succession et de patrimoine familial
- Options pratiques permettant les achats périodiques par sommes fixes
- Admissibilité au REER et au CELI

Veuillez consulter les dénis à la fin du présent document pour prendre connaissance de renseignements importants.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada
6985, Financial Drive, bureau 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3

Service en français : 1-800-463-7774
Télécopieur : 1-866-877-9477



La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Placements AGF Inc. (PAGFI) est une filiale d'AGF. PAGFI agit à titre de gestionnaire des portefeuilles des Fonds Simple Bon Sens de Primerica. Les Fonds Simple Bon Sens de Primerica sont des contrats individuels à capital variable offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica du Canada. Une description des principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable est contenue dans la Brochure d'information des Fonds Simple Bon Sens de Primerica. **Sous réserve d'une garantie applicable au décès ou à l'échéance, toute fraction de la prime ou tout montant affecté à un fonds distinct est investi au risque du titulaire de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations de la valeur marchande des éléments d'actif du fonds distinct.** Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds de placement. Veuillez lire la Brochure d'information avant d'investir. Les fonds ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement. Aux fins d'illustration seulement. Les fonds peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. Les présents renseignements ne doivent pas être considérés comme une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de fonds distincts.

¹ Une somme représentant 75 % du montant des cotisations versées dans les Fonds Simple Bon Sens de Primerica, moins tout retrait partiel tel qu'il est décrit dans la section relative aux encaissements de la Brochure d'information des Fonds Simple Bon Sens de Primerica.

² Sous réserve des lois sur la faillite fédérales et provinciales dont certaines dispositions sont prévues pour annuler des transactions pouvant contrer les créanciers. Une protection contre les créanciers peut être assujettie à votre situation en particulier, aux options pour les échéances des polices qui ont été retenues, aux bénéficiaires sélectionnés et aux critères juridiques de la province où vous êtes domiciliés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre conseiller juridique.

³ Les placements peuvent être transférés à un bénéficiaire désigné au moment du décès sans frais d'homologation. Le titulaire de contrat doit consulter son conseiller fiscal ou juridique au sujet de sa situation personnelle.

Source : Tous les droits relatifs à l'indice obligataire universel FTSE Canada (l'« indice ») sont réservés à FTSE International Limited (FTSE). « FTSE® » est une marque de commerce de London Stock Exchange Group of companies; elle est utilisée par FTSE aux termes d'une licence. Les Fonds de capitalisation ont été conçus uniquement par Placements AGF Inc. L'indice est calculé par FTSE ou son représentant. FTSE et ses concédants de licences n'ont aucun lien quant aux Fonds de capitalisation et ne fournissent ni commandite, ni conseil, ni recommandation, ni approbation, ni promotion relativement à ces Fonds. En outre, ils n'acceptent aucune responsabilité quant à (a) l'utilisation, la fiabilité ou les erreurs de l'indice ou (b) quant aux placements ou opérations liées aux Fonds de capitalisation. FTSE ne fait aucune réclamation, prédiction ou déclaration et n'offre aucune garantie quant aux résultats pouvant être obtenus par les Fonds de capitalisation et quant à la pertinence de l'indice pour les fins auxquelles Placements AGF Inc. l'utilise.

Préparé et payé par Placements AGF Inc. Date de publication : le 26 novembre 2024.